



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 16 mai 2019**

## **RAPPORT N° 09/2019 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Julien Rilliet  
« Pour une administration accessible à tous »**

## **Rapport-préavis No 09/2019**

*Réponse au postulat de M. Julien Rilliet « Pour une administration accessible à tous » (2019/P09)*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis P09/2019 s'est réunie le mercredi 10 avril 2019 à 18h30 à l'hôtel de ville.

Elle était composée de Messieurs :

Eric Bays (UDC)

Jean-Jacques Burgi (PLR)

Louis Butticaz (PDC)

Olivier Casellini (VL)

Karim El Khalifa (Verts)

Julien Rilliet (PS)

Laurent Lavanchy (DA), président-rapporteur.

La municipalité était représentée par Mesdames Elina Leimgruber, syndique, et Pascale Bacher, secrétaire municipale adjointe.

### **Introduction**

Mme Leimgruber rappelle les points essentiels de la réponse municipale :

- ° il n'y a pas de ressources humaines pour un autre horaire que l'actuel.
- ° la configuration de l'hôtel de ville - fermé à 16h à l'heure actuelle – ne permet pas une simple ouverture plus tardive : comment bloquer l'accès du public aux étages hors des heures de bureau ?
- ° La caisse et le système de comptabilité ferment à 16h, il est compliqué de pouvoir les ouvrir jusqu'à une heure plus avancée.
- ° La municipalité y repensera dans plusieurs années, quand il y aura les ressources, financières et humaines.

Premières réactions du postulant :

- ° Merci pour le délai de réponse rapide.
- ° Il faut distinguer deux problématiques : celles des horaires et celle de la configuration des lieux. La question sécuritaire devrait pouvoir être réglée facilement. Pour les horaires, pourquoi ne pas, par exemple, fermer un matin et ouvrir un soir à la place ? Ce serait un simple décalage d'heures d'ouverture, et non une augmentation, le rôle de l'administration est de s'adapter au besoin du public et non l'inverse. Il rappelle également que l'ouverture entre midi et 14h tous les jours pourrait être revue. En fermant un jour par semaine entre midi et 14h, on prolongerait l'ouverture de deux heures sans grande difficulté.

### **Discussion**

Mme Bacher souligne qu'on ne saurait pas quel matin fermer, la fréquentation est tout à fait aléatoire.

Elle évoque les sérieux problèmes, heureusement peu fréquents, posés par les personnes quérulentes qui se présentent au guichet : le personnel, féminin en particulier, est très réticent à rester au guichet le soir, sans personne d'autre dans le bâtiment, en particulier si l'employé-e devait être seul-e.

La commune souhaite bien sûr disposer bientôt d'une cyberadministration, mais il n'est pas possible de la mettre en place à court terme, par manque de personnel. Se pose aussi la question de la caisse : toute la caisse communale ferme à 16h, une ouverture prolongée des guichets aurait donc un impact au-delà de l'office de la population.

Un commissaire argue qu'il n'y a pas besoin d'aller souvent à l'office de la population, et qu'on peut s'arranger. Ouvrir un jour à 8h serait une bonne idée, mais 19h, après la fermeture des commerces, et alors que la plupart des partis sont contre la prolongation des ouvertures des magasins de 18h30 à 19h, c'est exclu.

Un autre souligne qu'il n'est au contraire pas normal que quelqu'un doive prendre congé pour passer à l'administration. Il est aussi rappelé que les communes du district qui ont instauré une ouverture prolongée en soirée ont compensé cet horaire par une fermeture un jour ou un matin.

Un commissaire rappelle que le postulat ne portait pas uniquement sur l'office de la population, mais sur l'administration communale en général. Il est par exemple problématique que le bureau de l'information ne soit ouvert que de 12h à 16h, ce qui est d'autant plus gênant que c'est là qu'on peut aller chercher les cartes journalières CFF.

Mme Leimgruber rappelle que c'est suite à la demande de coupes budgétaires de la part du conseil communal que le bureau de l'information a vu ses horaires diminués. Et ajoute que si personne n'est présent au bureau de l'information, les gens s'adressent à l'office de la population. Pour les autres services communaux, les mêmes horaires sont en place, mais il y a des possibilités de venir sur rendez-vous si besoin. Le sentiment de la municipalité est d'ailleurs qu'il n'y a pas une demande d'extension d'horaires pour d'autres services.

Un commissaire indique que c'est plutôt le contraire qui est vrai, et rappelle le sondage d'un quotidien romand, selon lequel l'immense majorité des sondé-e-s souhaiterait une prolongation des ouvertures de l'office de la population un soir par semaine au moins.

Elle rappelle enfin que l'administration travaille avec le minimum de personnel, et qu'il y a par exemple un tel retard à l'office de la population qu'on doit fermer les guichets trois jours après Pâques pour rattraper le retard.

Concernant l'avenir, aucune réponse n'est pour l'heure possible pour pouvoir répondre sur la mise en place d'une cyberadministration ; il y aura des possibilités d'obtenir ainsi des documents, mais on ne sait ni quand ni lesquels. C'est lié au problème de l'interface du site web.

Quant à une extension des heures d'ouverture, liée à d'éventuelles ressources financières et humaines futures, on pourrait discuter sur une fermeture un soir à 18h30, mais certainement pas 19h.

A ce sujet, le postulant rappelle que le postulat indiquait 19h à titre d'exemple, et que 18h ou 18h30 iraient tout aussi bien. Il souligne enfin que le postulat visait uniquement l'office de la population, et non toute l'administration.

## **Conclusion**

En conclusion, par cinq voix pour, une contre et une abstention, la commission chargée d'étudier le préavis 09/2019 vous prie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

**VU** le rapport-préavis No 09/2019 du 28 mars, en réponse au postulat de M. Julien Rilliet intitulé « Pour une administration accessible à tous »

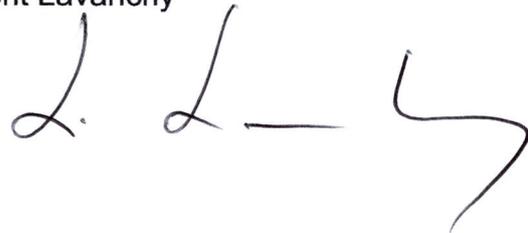
**VU** le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

de considérer ce postulat comme réglé.

Pour la commission, le rapporteur :

Laurent Lavanchy

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal line and a curved flourish.